

2023029 Rue89 Lyon

<https://www.rue89lyon.fr/2023/02/19/tribune-sans-abrisme-hebergement-urgence-lyon-alynea-samu-social/>

[Actualité](#)



Sans-abrisme à Lyon : « Le système de l'hébergement d'urgence est bloqué, il faut le changer ! »

[Tribune]

Dans la Métropole de Lyon, le sans-abrisme est en augmentation : 10 000 personnes sont en attente de logement. L'association Alynea, en charge du Samu Social, tire la sonnette d'alerte et appelle à refonder le système de l'hébergement d'urgence.

« L'AUTEUR



Tribune

[Plus d'articles](#)

J'ai dormi à – 6 degrés. J'ai eu de la chance, je ne suis pas morte. »

Véronika, 60 ans, vit dans une tente, luttant avec de nombreux autres contre les rigueurs de l'hiver. Parfois, elle est réveillée par des rats qui lui mordent les pieds. Elle appelle en vain le 115, depuis des mois, pour obtenir une place d'hébergement. Du fait de la saturation des dispositifs de mise à l'abri, sa survie tient donc à la chance. Une nuit peut-être, son corps cédera d'avoir trop lutté. Défier la mort a des limites.

Cette scène ne se passe pas à Montfermeil au 19e siècle, Véronika n'est pas Fantine, mais aujourd'hui, dans le quartier de la Part-Dieu, au cœur de la Métropole de Lyon, 2^e place économique de la 7^e puissance mondiale.

Lire aussi sur Rue89Lyon : à Lyon, le retour des tentes dans les rues

Cet hiver 2022-2023, les « tentes », et les sans-abri qui y habitent, sont de nouveau visibles dans les rues de Lyon. Sous le pont de Jean-Macé, sur les quais du Rhône, à Perrache, à la sortie des locaux de la Métropole de Lyon... Le phénomène des « campements » s'était quelque peu résorbé durant la crise sanitaire, du fait des moyens mis en place par les services de l'Etat et les collectivités. Il reprend de l'ampleur du fait, notamment, de l'absence d'ouverture de nouvelles places d'hébergement d'urgence. À l'approche de l'hiver, nous avons décidé de revenir en détail sur cette question.

- [Hébergement d'urgence dans le Rhône : le gouvernement fait marche arrière sur les suppressions de places prévues](#)
- [Famille à la rue à Lyon : « Nous avons peur pour nos enfants »](#)
- [Un campement de 80 sans-abri à Lyon Part-Dieu, signe d'un hébergement d'urgence saturé](#)
- [Au Tambour, premier lieu d'accueil non-mixte de la métropole de Lyon pour femmes précaires](#)
- [À Villeurbanne, un squat refuge pour des mamans et leurs enfants](#)

Plus de 10 000 personnes en demande d'hébergement d'urgence dans la métropole de Lyon

Fidèle à la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et à sa Constitution, la France est pourtant dotée d'un arsenal de lois et de règlements qui garantissent que « toute personne sans-abri et en situation de détresse médicale, psychique ou sociale a accès, à tout moment, à un dispositif [d'hébergement d'urgence](#) ». L'hébergement n'est normalement qu'une étape, l'objectif étant l'accès au logement durable.

Néanmoins, l'urgence sociale explose sur notre territoire. Comme Véronika, plus de 10 000 personnes sollicitent en vain une place d'urgence dans le territoire de la métropole de Lyon. Le système n'est plus en capacité de proposer une solution immédiate à une famille, si l'âge du dernier enfant dépasse un an. En moyenne, il faut attendre 18 mois dans la rue pour espérer être mis à l'abri, bien davantage si la famille excède quatre personnes et plus encore si l'on n'a pas d'enfant ou que l'on ne présente pas de pathologie de santé. Plus de 620 personnes sont décédées en 2021 sans toit, en France.



Lors d'une manifestation de Jamais sans toit, lundi 17 octobre 2022 à Lyon. ©MA/Rue89Lyon

Des facteurs du sans-abrisme bien identifiés dans la métropole de Lyon et ailleurs

Pour le Samu Social 69, porté par l'association Alynea, ce sombre tableau devrait provoquer un électrochoc et une refonte en profondeur du dispositif car le modèle traditionnel décrit plus

haut ne fonctionne plus. L'explosion du sans-abrisme est une conséquence logique de trois facteurs connus et documentés qui mettent à mal ce modèle.

Premier facteur : l'inaccessibilité du logement. Du fait de la spéculation immobilière, sur notre territoire, le logement privé est devenu inaccessible aux publics ayant les 10% des revenus les plus faibles, selon le PLAID (Plan logement hébergement d'accompagnement et d'inclusion des habitants en difficulté, co-élaboré par la préfecture du Rhône et la Métropole de Lyon). Lyon, [3^e ville la plus chère de France](#) en termes de loyer, est clairement dans cette dynamique. Si le logement, droit fondamental, devient un « produit financier », les « candidats locataires » qui présentent le risque le plus élevé en termes de revenus pour le propriétaire, s'en voient nécessairement exclus !

L'accès au logement social devrait être un palliatif à ce problème, mais, sur la métropole de Lyon comme partout en France, cet accès est grippé ! Depuis cinq ans, les choix politiques ont sciemment coupé les marges financières du secteur, nécessaires à son développement. Taux de rotation, nombre de ménages en attente, taux d'attribution, délais d'accès... Tous les indicateurs sont au rouge et expliquent la saturation des capacités d'hébergement d'urgence. Le phénomène est systémique.



Sur la place de Milan, près de la Part Dieu, plus de 80 tentes sont installées et accueillent des sans-abris. La plupart sont des hommes seuls, demandeurs d'asile ou réfugiés. ©MA/Rue89Lyon

Le second facteur est lié à l'empilement et la complexification des politiques publiques, qui fabriquent de l'exclusion. À titre d'exemple, citons la désinstitutionnalisation de la psychiatrie. Elle visait à mettre fin à des formes de prise en charge asilaires, attentatoires aux libertés. Cela s'est matérialisé par la fermeture de lits d'hôpitaux et le développement, en parallèle, d'accompagnements à domicile, mais sans systématisation d'un accès au logement et de la mise en place effective de ces services pour chacune des personnes concernées.

Concrètement, certaines de ces personnes hospitalisées de longue date, parfois sans liens familiaux solides, se sont retrouvées dehors sans solution de logement et d'accompagnement. Cette politique voulue « inclusive » s'est alors muée en machine à broyer pour les plus fragiles. Les victimes du « virage ambulatoire de la psychiatrie » se retrouvent sur le trottoir, après la fermeture du service dans lequel ils et elles vivaient depuis des années, voire des décennies.

Le dernier facteur est relatif aux conditions d'accueil dissuasives destinées aux personnes exilées (non accès au travail, logement social, prestations sociales...). Censées

prévenir un fantasmatique appel d'air, elles les condamnent, de fait, à une vie de misère à la rue.

« 10 % des logements vacants permettraient de résoudre le problème du sans-abrisme dans la métropole de Lyon »

Face à ces facteurs, l'hébergement d'urgence, en tant que réponse publique, n'est plus en capacité de faire face à la demande. Il ne joue plus sa fonction de « sas » temporaire et limité dans le temps. Plutôt qu'incriminer telle ou telle structure (l'État, la Métropole, la Ville) : reconnaissons que le système est aujourd'hui bloqué et qu'il faut le changer ! Pour cela, nos propositions sont les suivantes.

À court terme, il importe d'accroître les solutions pour loger. **59 000 logements sont signalés comme vacants par l'Insee dans la métropole de Lyon.** Avec seulement 10% de la vacance identifiée, soit 5 900 logements, cela permettrait de résoudre le problème du sans-abrisme sur notre territoire.

Dans cette perspective, un nouveau « pouvoir » pourrait être attribué aux préfets au vu de l'urgence, afin qu'ils puissent « préempter » des locations, en mobilisant les outils actuels de garantie de loyers et d'entretien pour ne pas léser les propriétaires.

Autre piste : l'État, par le biais de la préfecture, a la possibilité de confisquer les biens de propriétaires « indélicats », notamment les marchands de sommeil, et dédier leur usage à des missions sociales. Un [décret](#) de novembre 2021 le prévoit.

« Participer à la résorption du sans-abrisme est une cause juste, humaine et pragmatique »

À moyen et long terme, il convient d'agir sur les causes structurelles du sans-abrisme, à savoir :

- Résoudre l'indisponibilité du logement social et du logement abordable sur le territoire. Plusieurs pays européens ont montré la voie, comme la Finlande. Il s'agit pour l'État de décider d'un investissement massif dans la construction de logements sociaux et d'en imposer l'implantation dans tous les territoires, notamment les moins dotés actuellement. Il s'agit également de solvabiliser les ménages les plus fragiles en renforçant les allocations logement.
- Simplifier les articulations d'accompagnement des publics fragiles entre les instances compétentes, pour éviter l'absence de prise en charge ou les ruptures de parcours qui entraînent parfois des passages à la rue. Des solutions existent. Dans le secteur du handicap, le suivi des enfants est assuré par les départements, celui des adultes par l'ARS. La transition entre ces deux autorités, souvent difficile du fait de la saturation du secteur adulte, ne pèse jamais sur les personnes. En cas d'absence de solution, le département maintient un « hébergement d'attente », moyennant remboursement des coûts occasionnés par l'ARS. Ce modèle pourrait être généralisé pour tous les publics concernés par des transitions (personne hospitalisée de longue date dont le lit est supprimé, mineur placé en foyer au moment de ses 18 ans, enfant de plus de 3 ans ne relevant plus d'une prise en charge par la Métropole...)

- Enfin, oser repenser en profondeur les politiques d'accueil des exilés. Non, les exilés sont pas responsables de l'engorgement de l'hébergement d'urgence. Deux tiers des personnes actuellement en demande d'hébergement sont françaises, européennes ou ont un titre de séjour. Néanmoins, notre politique migratoire génère du sans-abrisme. Il s'agit donc de regarder la réalité avec humanisme et pragmatisme, en œuvrant à l'intégration. Cela passe par la régularisation, comme le permet la circulaire Valls, de personnes que l'on maintient dans la misère, en les empêchant de s'intégrer officiellement. Car ouvrons les yeux : leur intégration existe déjà, de fait, dans les écoles, les quartiers et parfois le travail non officiel. L'accueil réservé aux Ukrainiens est la preuve de nos capacités à intégrer.

Des solutions existent. Les moyens à déployer aujourd'hui sont des investissements pour les années à venir. Mêmes complexes, ils relèvent de choix rationnels, à la portée de choix politiques.

Alors, nous formulons un vœu : allons-y ! Quel plus beau combat que de participer à la résorption du sans abrisme, cause juste, humaine, pragmatique qui, à l'échelle de l'histoire, pourrait faire honneur à notre génération. Relevons ce défi !

Maud BIGOT – Vice-Présidente de la Fédération Nationale des Samu Sociaux – Directrice du Samu social 69 porté par l'association Alynea

Pascal ISOARD THOMAS – Directeur Général de l'association Alynea